

Sources et méthodes

L'enquête logement en 2013

L'enquête Logement de 2013 a été réalisée dans la continuité des enquêtes Logement menées par l'Insee à intervalles réguliers de 1955 à 2006.

Les objectifs de l'enquête

L'enquête Logement est la source statistique majeure au niveau national pour décrire le parc de logements, les conditions d'occupation et les dépenses des ménages pour leur résidence principale.

Les thèmes abordés sont :

- les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances) ;
- la qualité de l'habitat : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, qualité des équipements existants (installation de chauffage), utilisation d'énergies propres ;
- les modalités juridiques d'occupation du logement (forme et origine de la propriété, législation sur les loyers, aides de l'État) ;
- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages, le fonctionnement des rapports locatifs ;
- les dépenses associées au logement (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants, travaux) et les aides dont bénéficient les occupants ;
- les ressources perçues par les différents membres du ménage ;
- le patrimoine en logement des ménages ;
- la mobilité résidentielle des ménages, l'opinion des ménages à l'égard de leur logement et leur désir éventuel d'en changer ;
- les situations inhabituelles d'hébergement d'individus au sein du ménage ;
- les enfants de la personne de référence et/ou de son conjoint qui vivent hors du domicile parental.

D'autres enquêtes ou sources du dispositif statistique de l'Insee, principalement le recensement de la population (RP) et les statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), étudient des thématiques liées au logement.

Le champ de l'enquête et unités enquêtées

L'unité statistique enquêtée est le logement ou l'individu. Le champ est constitué des résidences principales de France métropolitaine et des DOM. L'enquête couvre l'ensemble des logements ordinaires, y compris les logements-foyers, en France métropolitaine jusqu'en 2002, puis en France entière à partir de l'enquête de 2006, dont pour la première fois en 2013, Mayotte. En revanche, sont exclus les logements en collectivité tels que les foyers, les internats ou les casernes, où vivent 2,3 % de la population française.

En 2013, les résultats sont en outre exploitables au niveau régional en Nord-Pas-de-Calais, et au niveau départemental en Île-de-France et dans les DOM. Ils permettent également des exploitations nationales des zones urbaines sensibles (ZUS).

La réalisation de l'enquête

La collecte a été réalisée sous Capi (collecte assistée par ordinateur) de juin 2013 à juin 2014.

Pour la métropole, la base de sondage principale est l'Enquête Annuelle de Recensement (EAR) 2011. Pour les DOM historiques, le tirage de l'échantillon est réalisé dans les bases obtenues par l'empilement de plusieurs EAR (2011 et 2012 pour les grandes communes, 2008 à 2012 pour les petites communes) et pour Mayotte, dans la cartographie préalable au recensement de 2012.

Afin d'éviter un biais relatif à la date d'achèvement des logements, un échantillon complémentaire de logements neufs est tiré dans une base externe constituée à partir des permis de construire (Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux, SITADEL et DGI).

Pour la métropole, 42 000 ménages ont été tirés au sort pour répondre à l'enquête :

- 27 000 au titre de l'échantillon principal national ;
- 15 000 pour les extensions :
 - o 9 000 pour les extensions régionales de l'échantillon principal national (3 000 pour le Nord-Pas-de-Calais et 6 000 pour l'Île-de-France) ;
 - o 6 000 pour l'extension dans les zones urbaines sensibles (ZUS) ;
- 850 ménages ont été tirés dans la base de logements neufs.

Pour les DOM, les 12 000 ménages tirés se répartissent ainsi :

- 2 250 pour la Guadeloupe ;
 - 2 250 pour la Martinique ;
 - 1 500 pour la Guyane ;
 - 3 000 pour La Réunion ;
 - 3 000 pour Mayotte ;
- et sont complétées par 500 logements neufs.

Le taux de réussite, qui rapporte les réponses aux unités faisant effectivement partie du champ de l'enquête (résidences principales) s'établit, pour l'enquête, au total, à 70,2 % pour la France métropolitaine, à 80,6 % pour les DOM hors Mayotte et à 90,0 % à Mayotte. 36 000 logements ont ainsi accepté de répondre : 27 000 en métropole et plus de 8 000 dans les DOM. Ils sont représentatifs du parc de logements français à la fin de l'année 2013. Les données sont redressées de manière à corriger l'effet des non-réponses, réduire les aléas liés au plan de sondage et les biais propres à l'enquête ou aux bases de sondages.